

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

DU MARDI 21 OCTOBRE 2025 – 17H00 – PÉRIGNY – SALLE POLYVALENTE

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET (arrivée à la question N°2)
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT, pouvoir à M. PLANCHE

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Le quorum est atteint.

Monsieur Gabriel SENETAIRE est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/ FONDS DE CONCOURS POUR LES AMÉNAGEMENTS DE BOURGS ET LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE – PROGRAMMATION 2026.

Le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires approuvent à l'unanimité les 2 dossiers présentés pour la programmation des aménagements des bourgs et la réhabilitation du patrimoine bâti de caractère pour 2026 :

-Commune de Saint Etienne de Vicq : 3 729,47 € pour l'aménagement paysager des abords du city stade comprenant des plantations d'arbustes d'ornement, la création de jeux pour enfants et la création de WC publics pour un montant total d'investissement de 74 581,16 € HT.

-Commune de Le Breuil : 9 600 € pour l'aménagement du bourg, création de parterres et bordures pour le fleurissement, gestion des eaux pluviales, réfection partielle du parvis de l'Église et aménagement devant l'école (ce dernier aménagement n'est pas chiffré à ce jour, il faudra l'intégrer lors de la décision finale du conseil communautaire) ; le montant total des travaux, connu à ce jour, est de 24 000 € HT.

2/ CONTRAT BESBRE - CONVENTION DE PORTAGE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE.

Le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires approuvent à l'unanimité la convention présentée (jointe au procès-verbal) définissant les modalités de transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du programme d'actions de l'accord de territoire du bassin versant de la Besbre.

Monsieur Jacky PERROT estime que certains travaux proposés ne sont pas très pertinents.

Monsieur Michel VIVIER invite à être prudent sur les financements « envisagés » de l'Agence de l'Eau pour les années N+1 et N+2 qui risquent d'être aléatoires compte tenu de la conjoncture, et des besoins financiers de l'Etat.

3/ POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS.

À titre d'information, un état de l'avancement des programmes en cours est présenté aux élus.

4/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (C.L.E.C.T) 2025.

Le calendrier de la C.L.E.C.T. 2025 est présenté aux élus :

- Début novembre : envoi convocation aux maires des communes et aux membres de la C.L.E.C.T.

-Au plus tard le vendredi 28/11/25 : envoi aux maires des communes et aux membres de la C.L.E.C.T. du projet d'avenant n°25 au rapport final de la Commission.

- Lundi 01 Décembre 2025 à 18 h à la MFS : Réunion de la C.L.E.C.T. : analyse du projet d'avenant n°25 au rapport final de la Commission et calcul des attributions de compensation 2026.

-Au plus tard le 03 Décembre : envoi aux communes du projet de délibération - à soumettre au vote des conseils municipaux avant le 15 Janvier 2026, et étude du projet en vue du Conseil Communautaire de Décembre 2025.

- Mardi 09 Décembre 2025 : Conseil Communautaire : Validation du rapport de la C.L.E.C.T.
- Mi-Janvier 2026 : Conseil Communautaire : Attribution de compensation de la Cotisation Économique Territoriale (C.E.T.) pour l'année 2026 : récapitulatif des montants.

5/ QUESTION DIVERSE.

- OFFICE DE TOURISME – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT EN CATÉGORIE II.

Le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires décident à l'unanimité de solliciter le renouvellement du classement de l'Office du Tourisme du Pays de Lapalisse en catégorie II.

Fin de la séance à 17h50.

Monsieur BRUNIAU présente ensuite les travaux de la Commission Enfance Jeunesse :

-199 élèves sont scolarisés à l'école élémentaire Georges Giraud, dont 165 fréquentent le service de restauration scolaire (80%),

-98 élèves sont scolarisés à l'école maternelle Arc en Ciel, dont 70% fréquentent le restaurant scolaire.

Malgré une baisse d'effectifs dans les écoles, la fréquentation de la cantine augmente beaucoup et risque d'arriver à saturation.

Les tarifs cantine sont rappelés : 3,80 € pour l'école maternelle, 4 € pour l'école élémentaire et 4,95 € pour les enfants domiciliés en dehors du territoire, qui ne sont pas scolarisés en ULIS.

Fait à Lapalisse, le 22 octobre 2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 18 novembre 2025

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Jacques de CHABANNES

Gabriel SENETAIRE